









Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-066-5-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du programme sont surtout offerts le soir.
-  Des cours du programme peuvent être offerts le samedi et le dimanche.
-  Des cours du programme sont aussi offerts au campus de l'UdeM à Laval.

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE FEP Gestion appliquée à la police et à la sécurité
514 343-6090 ou 1 800 363-8876
gsp-tgde@fep.umontreal.ca
Patrice Leroux
gsp-responsable@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

Le certificat permet l'acquisition des compétences nécessaires pour agir à titre de gestionnaire des opérations en sécurité intérieure.

Cette approche novatrice, basée sur une analyse de situation de travail (AST), répond aux besoins concrets des gestionnaires des opérations et aux exigences de leur poste.

Au terme de ce programme, l'étudiant pourra appliquer ses nouveaux acquis à la réflexion et à l'action, lui permettant d'atteindre les résultats escomptés et de satisfaire aux objectifs organisationnels.

Objectifs

Le programme vise le développement, chez l'étudiant, des cibles de compétences suivantes :

- procéder à l'exploitation optimale des informations du domaine de la gestion des opérations en sécurité intérieure;
- entretenir des interactions pertinentes et efficaces dans le cadre des activités professionnelles liées à la gestion des opérations en sécurité intérieure;
- communiquer efficacement avec divers auditoires, tant à l'interne qu'à l'externe;
- maîtriser la capacité de piloter l'ensemble du processus de gestion associé à la fonction de gestionnaire aux opérations en sécurité intérieure;
- effectuer le coaching d'équipes de travail, de façon à en assurer le rendement optimal et à stimuler l'engagement du personnel;
- entreprendre les actions nécessaires permettant de construire une vision stratégique dynamique, considérée dans le contexte de la gestion des opérations de la sécurité intérieure;
- utiliser la méthode de résolution de problèmes dans une perspective systémique, dans le traitement de problématiques découlant de la sécurité intérieure;
- procéder à l'évaluation systématique de ses décisions et de ses actions en fonction d'un cadre éthique pertinent.

Forces

- Ce programme est reconnu par l'École nationale de police du Québec et l'Université du Québec à Trois-Rivières, et peut constituer une partie du baccalauréat en sécurité publique de cette dernière.
- Ce programme est une avenue possible pour un avancement professionnel dans le milieu de la sécurité privée et de la police.
- Ce certificat peut faire partie d'un baccalauréat par cumul avec appellation : le BACCAP en études du phénomène criminel.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC
 - être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou
 - être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC), liée au travail de policier ou d'agent de sécurité, et posséder une expérience pertinente d'au moins trois ans.
- Base universitaire
 - avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).
- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat, jumelée à une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 3 ans, attestations requises.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

Milieu de la sécurité privée : le permis est obligatoire. En vertu de la Loi sur la sécurité privée (« LSP »), toute personne souhaitant exercer une activité de sécurité privée au Québec dans l'une des six catégories (gardiennage, investigation, serrurerie, systèmes électroniques de sécurité, convoyage de biens de valeurs et service conseil en sécurité) doit avoir complété la formation obligatoire avec succès et satisfaire aux conditions relatives à l'obtention d'un ou des permis d'agent réguliers. Réf. : Loi sur la sécurité privée (RLRQ c. S-3.5).

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Criminologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-065-5-0	Soir
Droit	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-325-5-0	Soir
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-482-5-0	Soir

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} juin 2021

Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 18 novembre 2020

Été

- **Été 2021:** Du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} avril 2021

Structure du programme (1-066-5-0)

Version 03 (A12)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
GSP 1100	Communication appliquée en sécurité intérieure	3.0S	GSP 2200	Direction et contrôle des activités	3.0S
GSP 1200	Exploitation de l'information en sécurité	3.0	GSP 2300	Gestion d'équipes de travail en sécurité intérieure	3.0S
GSP 2100	Planification et organisation en sécurité intérieure	3.0	GSP 2500	Vision stratégique et dynamique en sécurité intérieure	3.0

Bloc 70B Formation spécifique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
GSP 1040	Gestion des technologies en sécurité intérieure	3.0	GSP 2370	Analyse du risque et des opportunités en sécurité intérieure	3.0
GSP 1160	Gestion de projet en sécurité intérieure	3.0S	GSP 2600Z	Analyse criminologique : enquête criminelle	3.0J S
GSP 1400	Gestion des mesures d'urgence en sécurité intérieure	3.0	GSP 3010	Résolution des problèmes en sécurité intérieure	3.0
GSP 2360	Contextes émotionnels et leadership	3.0S	GSP 3020	Éthique appliquée en sécurité intérieure	3.0

Bloc 70C Perfectionnement professionnel

Option - Maximum 6 crédits.

Bloc 70D Formation connexe

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0	CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0J S
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0J	PPL 3040	Communication interculturelle	3.0S
CRI 1730G	Victimologie	3.0J S	SIP 2080	La sécurité privée	3.0J
CRI 3010G	Conciliation et médiation	3.0J	SIP 3090	Le renseignement	3.0

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Criminologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-065-5-0	Soir
Droit	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-325-5-0	Soir
Sécurité et études policières	Baccalauréat	90 crédits	1-066-1-0	Jour
Toxicomanies : prévention et réadaptation	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-420-5-0	Soir
Victimologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-252-5-2	Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.